

Le 24 avril 2020

Note pour les salarié·e·s #3 : Le retour des primes

Les annonces du Premier ministre, Édouard Philippe, le 15 avril, promettent des primes à tous les soignants afin de valoriser l'engagement du personnel dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Vous toucherez la prime de 1 500 €, **si et seulement si** vous remplissez **toutes** les conditions suivantes :

- je travaille dans le secteur public
- j'effectue une mission décisive
- je travaille en île-de-France ou dans le Grand Est
- je travaille auprès de patients atteints du Covid-19
- je suis titulaire en classe supérieure échelon 8
- j'ai fait 240 heures supplémentaires depuis le début de la crise
- je sais poser une perfusion
- je sais fabriquer un masque
- j'ai développé un vaccin contre le Covid-19
- mon employeur connaît mon métier
- mon indice d'engagement (indice majoré divisé par le revenu annuel multiplié par le coefficient personnel de dévouement auquel on ajoute la durée d'engagement en mois que l'on divise par le nombre de CDD signés dans la carrière) est compris entre 0,35 et 0,37

Cette **caricature** est à peine éloignée de la réalité, assurant des primes au mérite à certaines catégories d'agents, en créant la division entre tous. À défaut d'ouvrir des négociations salariales appelées par toutes les organisations syndicales, pour enfin ouvrir le chantier d'une vraie revalorisation des salaires, la réponse gouvernementale à l'engagement des soignants se fera donc à nouveau sous forme de primes, dont l'octroi est qualifié « d'effort budgétaire historique », à la hauteur d'un « engagement héroïque » dans une « situation inédite ».

Certes, la réorganisation des activités dans les hôpitaux et les ESMS pour accueillir en grand nombre les patients atteints du Covid-19 est colossale. Certes, les organisations de travail (télétravail, redéploiement, nouvelles missions) ont été entièrement repensées. Certes, certaines mesures d'accompagnement des salariés (garde d'enfants, accès aux ASA, protection des personnes vulnérables) ont été introduites très rapidement. Certes, le nombre d'heures supplémentaires a explosé.

Mais finalement rien d'inédit pour tout salarié rôdé aux contraintes des établissements de santé, aux réorganisations fréquentes, à l'adaptation au sous-

effectif, à la vie professionnelle en collectivité et à la solidarité sur les lieux de travail. Il est ahurissant que le gouvernement se rende compte de l'importance du service public, de l'hôpital et de tous ses agents, à l'aune d'une crise sanitaire d'une telle ampleur.

Ne nous leurrions pas : si on ne verse pas de prime pour les soignants salariés dans une situation comme celle-là, quand sera-t-elle versée ? Mais seule une infime minorité d'orthophonistes (1% ?) bénéficiera des 1 500€ ou 500 € ; en revanche, nous savons avec certitude que 100 % des orthophonistes sont mal payé-e-s depuis plus de 30 ans.

Il faudra, une fois cette crise surmontée, tirer les conclusions d'années de démantèlement de notre hôpital public. Il faudra reconnaître, comme il se doit, le rôle majeur et essentiel de tous les soignants, de tout le personnel hospitalier. Il faudra aussi combler les postes vacants dont chacun a pu réaliser combien ils étaient nécessaires.

Il faudra donc revenir à l'essentiel, défendu par la FNO depuis des années :
une juste revalorisation des salaires et des carrières,
pour TOUTES et TOUS les orthophonistes
dans TOUS les établissements du public et du privé.

Au-delà de ces primes au mérite, parce que l'on est intervenu dans les services accueillant les patients atteints du Covid-19, au-delà de ces primes calculées sur une durée d'engagement et des critères abscons, **au-delà de ces primes qui ne nous ferons pas oublier des années d'indifférence, de coupes budgétaires, de sous-rémunération scandaleuse et maintenant d'hypocrisie.**

Au-delà de la crise sanitaire, la FNO poursuivra les négociations avec le ministère des Solidarités et de la Santé : nous attendons toujours nos grilles bac+5 !